

Département du GERS

\*\*\*\*\*

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



*Pays d'Armagnac*

Extrait du registre des Délibérations du Comité  
Syndical du 8 février 2021

**Date de la convocation**  
02/02/2021

<b>Nombre de délégués</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>15</b>
<b>Nombre d'excusés</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>2</b>
<b>Vote</b>	
- <b>POUR</b>	<b>17</b>
- <b>CONTRE</b>	<b>0</b>
- <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le

11/02/2021

Et publication le

11/02/2021

Date d'affichage

11/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le huit février à 15h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie d'Eauze sous la présidence de M. Michel GABAS.

**Présents** : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, DUCLAVE Jean, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, NETO Barbara, THIEUX-LOUIT Véronique, Carole ROLANDO (suppléante de TINTANÉ Isabelle),

**Excusés** : M. CAMAZZOLA Robert, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DURONT Didier

**Procurations** : M. TOUHE-RUMEAU Christian à M. Michel GABAS  
Mme CAILLAVET Isabelle à Barbara NETO

A été nommé **secrétaire de séance** :  
Mme Marie-Claude MAURAS

**Délibération N°6 – 08/02/2021 – 7.5**

Nature de l'acte : 7.5

**Demande de subvention à la Région Occitanie pour  
l'ingénierie territoriale 2021**

La mise en œuvre du Projet de Territoire repose sur la mobilisation d'une ingénierie accompagnée financièrement la Région Occitanie (CTO).

Pour l'année 2021, 4 agents du PETR voient leurs missions entrer dans le champ de ces financements :

- Le directeur
- Le responsable des programmes
- Le responsable Tourisme et Culture
- La chargée de gestion

Par ailleurs, l'année 2021 voit l'élaboration d'un nouveau Projet de Territoire. Afin d'accompagner le PETR dans ce travail, une mission d'assistance a été confiée au Bureau d'Etude AGATTE, dont le coût s'élève à 38 475 € TTC. Cette dépense est également éligible à l'aide de la Région.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de l'ingénierie entrant dans le cadre du CTO s'établit comme suit :

Europe	104 606,18	39,8 %
Région Occitanie	74 779,23	28,4 %
Autofinancement	83 648,23	31,8 %
TOTAL	263 033,64	

Le Président propose de demander une subvention de 74 779,23 € au Conseil Régional Occitanie.

**Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 17 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :**

- **APPROUVE** la demande de subvention à la Région Occitanie pour l'ingénierie territoriale 2021 et le plan de financement correspondant
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette demande

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

**Le Président,  
M . Michel GABAS**

